



ARRETE N° ARR 20.175/K

<p>PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISOIRE CONSENTIE A MONSIEUR ERIC ADAM, ADJOINT AU MAIRE</p>

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-17 et 23,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 27 mai 2020,

VU la délibération n°20.06/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la délibération n°20.08/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant désignation par voie d'élection au rang des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°20.09/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire,

VU l'arrêté municipal n°20.134/K du 4 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Eric ADAM, Deuxième Adjoint au Maire, chargé de la Solidarité, de la Politique de la Ville et du Logement,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur le Maire pour la période du 1^{er} au 31 août 2020 inclus,

CONSIDERANT l'absence de Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe pour la période du 7 août au 1^{er} septembre 2020 inclus,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des services,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Eric ADAM, Deuxième Adjoint au Maire chargé de la Solidarité, de la Politique de la Ville et du Logement, reçoit délégation de signature provisoire, **pour la période du 7 au 9 août 2020** et à son retour de congés **du 24 au 31 août 2020 inclus**, pour la signature de l'ensemble de la correspondance de la Commune, y compris celles ayant un caractère financier et/ou décisionnaire, ainsi que tous documents contractuels (contrats, conventions, marchés, etc.).

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services de la mairie de Brunoy est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE N° ARR 20.175/K

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISOIRE
CONSENTIE A MONSIEUR ERIC ADAM, ADJOINT AU MAIRE**

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville et affiché sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Le Trésorier Principal de Brunoy
- L'intéressé.

Fait à Brunoy, le 25 juin 2020

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Signature spécimen

Eric ADAM



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté

Numéro attribué à l'acte : ARR 20.175/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A MONSIEUR ERIC ADAM, ADJOINT AU MAIRE

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 5 - Delegation de signature

Transaction Préfecture : 091-219101144-20200625-BRU_AR_20532_1-AR

Date de l'acte : 25/06/2020

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_20532_1

Date de réception en Préfecture : 26 juin 2020